



DOSSIER ARRÊTÉ
par délibération du 20/06/2024

Montrabé
3 - Pièces réglementaires
3C - Documents graphiques du règlement
3C1 - DGR au 1/2 500°
Cahier des planches graphiques



toulouse
métropole

3C1 - Document graphique du règlement : cahier au 1/2500°

- Limite de commune
- Zone de protection des installations liées au métro (tampon 50m)
- Limite de zone
- Alignement et continuité obligatoire
- Alignement obligatoire
- Alignement possible
- Zone de recul minimale liée à l'article L 111-8
- Zone de recul minimale par rapport aux infrastructures routières
- Périmètre d'orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Espace constructible
- Espace aménagé
- Espace libre
- Espace pleine terre
- Éléments bâtis, végétaux et paysagers protégés
- Élément bâti protégé (EBP) : Édifice, façade, élément de clôture
- Élément bâti protégé (EBP) : Ensemble urbain
- Site Patrimonial Remarquable (SPR)
- Projet de PSMV arrêté en Conseil de la Métropole du 04/04/2024
- Prescriptions architecturales
- Bâtiment pouvant changer de destination
- Espace boisé classé, symbole (EBC)
- Espace boisé classé (EBC)
- Espace vert protégé (EVP)
- Espace inconstructible pour continuités écologiques (EICE)
- Terrains réservés pour des motifs d'intérêt général
- Emplacement réservé (ER) ou Emplacement réservé logement social / mixité sociale (ERL)
- Principe de voie de circulation à conserver, à modifier ou à créer (PVC)
- Servitude pour équipements publics (SEP)
- Servitude d'attente d'un projet d'aménagement global (SAP)
- Diversité commerciale
- Linéaires artisanaux et commerciaux à protection renforcée 'alimentaire'
- Linéaires artisanaux et commerciaux à protection renforcée 'restauration'
- Linéaires artisanaux et commerciaux à protection renforcée 'services'
- Linéaires artisanaux et commerciaux à protection renforcée 'alimentaire, restauration et services'
- Renforcé alimentaire, restauration et services

Origine : DGFIP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2022

